



Évaluation du besoin en places d'accueil dans la commune de Morat

Rapport de résultats, avril 2021

1. Contexte

La loi cantonale du 9 juillet 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) exige des communes du canton de Fribourg qu'elles évaluent tous les quatre ans leurs besoins en la matière (art. 6 LStE). Il s'agit d'estimer le nombre et le type de places d'accueil nécessaires à la couverture des besoins. À cet effet, la commune de Morat a réalisé une première enquête en 2012, puis en 2016 et elle a lancé une en 2020.

2. Démarche

En décembre 2020, la commune de Morat a adressé à tous les ménages annoncés comprenant au moins un enfant de moins de 12 ans, une lettre explicative relative à l'enquête sur les besoins en places d'accueil extrascolaire. Pour la première fois, cette enquête était menée par voie électronique et les participants pouvaient répondre au questionnaire sur un smartphone, une tablette ou un ordinateur. Il était néanmoins toujours possible d'y participer de manière traditionnelle, avec un questionnaire sur papier disponible sur le site internet de la commune ou auprès de son administration. Chaque lettre était munie d'un code individuel et anonyme grâce auquel un rappel a pu être envoyé aux ménages qui n'avaient pas encore répondu au début mars 2021. L'anonymat des résultats était garanti aux participants. Par ailleurs, la commune de Morat a demandé aux institutions d'accueil de lui communiquer le nombre de places qu'elles offraient au 31 décembre 2020 et le nombre d'enfants effectivement accueillis, en spécifiant s'ils provenaient de la commune de Morat ou d'une autre commune. Les résultats de cette enquête ont été pris en compte dans l'évaluation.

3. Taux de réponse

Au total, 606 ménages de la commune de Morat ont été contactés pour l'enquête. 352 ont rempli le questionnaire par voie électronique ou sur papier, ce qui correspond à un taux de réponse de 58,01%. Les résultats se rapportent par conséquent aux réponses de 352 ménages, ce qui signifie que l'évaluation ne reflète pas tous les besoins en matière d'accueil extrafamilial de jour. En effet, 41,99% des ménages comprenant au moins un enfant de moins de 12 ans n'ont pas donné de réponse et ceux qui ont répondu font probablement partie des ménages qui utilisent déjà cette offre, qui souhaitent l'utiliser ou qui sont sensibilisés à la thématique d'une autre manière. En outre, il n'est pas exclu que les réponses obtenues proviennent principalement de ménages familiarisés avec les médias

électroniques, car la participation au moyen du questionnaire sur papier impliquait un effort supplémentaire.

4. Résultats

a) Structure des ménages

Les ménages qui ont participé à l'enquête ont répondu pour 84,4 % en allemand et pour 15,6% en français. Sur les 352 participants, 84,7% étaient des ménages en couple, 10,2 % des familles monoparentales et 2 % d'autres formes de ménage. Parmi les familles monoparentales, 88,9% des participants ont indiqué jouer le rôle de la mère de famille.

De tous les ménages participants, 50,3 % n'avaient pas d'enfants entre 0 et 4 ans, 38,9% en avaient un et 10,8% en avaient deux. Concernant la tranche d'âge des enfants de 4 à 12 ans, 30,3% des ménages ont indiqué n'en avoir aucun, 39,1% en avaient un, 26,1% en avaient deux et 3,6% en avaient trois. Un ménage a indiqué vivre avec cinq enfants entre 4 et 12 ans. Les ménages qui ont participé à l'enquête représentent ainsi 201 enfants entre 0 et 4 ans et 346 enfants entre 4 et 12 ans.

b) Situation professionnelle

95,8% des hommes ayant répondu exerçaient une activité professionnelle avec, pour 81,4% d'entre eux, des horaires réguliers. La plupart – à savoir 87,2% – avaient un taux d'occupation entre 80 et 100%. Parmi les femmes, 89,9% exerçaient une activité professionnelle, avec pour 75,2% d'entre elles des horaires réguliers. Le taux d'occupation était toutefois beaucoup plus variable dans ce groupe de personnes que dans celui des hommes. Ainsi, 11,3% des femmes ont indiqué travailler à un taux de 20 à 40%, 15,8% à un taux de 40 à 60%, 23,5% à un taux de 60 à 80% et 20,5% à un taux de 80 à 100%.

c) Rapport entre la situation professionnelle et le recours à une forme d'accueil extrafamilial

22,6% des ménages ont indiqué qu'ils travailleraient davantage si le coût de l'accueil extrafamilial était moins élevé. La plupart ont précisé qu'un taux d'occupation plus élevé n'était pas rentable compte tenu des tarifs de garde actuels et qu'il n'était de ce fait pas possible de travailler davantage.

Près de 66,5% des ménages n'envisagent toutefois pas de modifier leur taux d'occupation même si les frais de garde devaient diminuer. La raison souvent mentionnée est que partager du temps avec l'enfant ou les enfants est plus important que de travailler davantage.

d) Utilisation des offres d'accueil extrafamilial

Parmi les 166 ménages ayant au moins un enfant entre 0 et 4 ans, 73 recourent actuellement aux services d'une crèche et seulement 21 à ceux d'une assistante parentale ou maman de jour. Cette dernière forme de garde est donc nettement moins sollicitée. La plupart de ces 166 ménages, soit 94, ont indiqué avoir également une autre solution pour la garde d'enfants. Ainsi, près de 65,3% d'entre eux confient également la garde des enfants aux grands-parents et près de 12,1% à d'autres membres de la famille ou de la parenté. Les autres solutions de garde mentionnées dans le questionnaire, à savoir les voisins, les collègues ou les personnes au-pair, ne sont guère utilisées. En revanche, 13,7% des

ménages ont indiqué utiliser également des solutions qui n'étaient pas mentionnées dans le questionnaire, comme les écoles maternelles ou les groupes de jeu.

Parmi les 230 ménages ayant des enfants entre 4 et 12 ans, 63 font appel à l'accueil extrascolaire et seulement 20 à une assistante parentale/maman de jour. Cette forme d'accueil est donc aussi nettement moins sollicitée dans ce groupe de ménages. 82 ménages ont indiqué utiliser également une forme de garde autre qu'en accueil extrascolaire ou chez une assistante parentale/maman de jour. Dans 56% des cas, il s'agissait de la garde par les grands-parents et dans 14,7% des cas de la garde par d'autres membres de la famille ou de la parenté. L'accueil par les voisins a été indiqué comme autre solution par 12,9% des ménages, tandis que la garde par des collègues ou des personnes au-pair n'a guère été mentionnée. Parmi les ménages ayant recours à d'autres formes de garde d'enfants, 8,6% ont mentionné des solutions qui n'étaient pas proposées dans le questionnaire. On relèvera d'autre part que 97 ménages qui ont des enfants entre 4 et 12 ans n'utilisent aucune forme d'accueil extrafamilial.

L'analyse de l'utilisation des crèches par les ménages ayant des enfants entre 0 et 4 ans ne montre aucune particularité en matière de jours ou d'heures d'utilisation. En d'autres termes, l'utilisation de cette offre est relativement uniforme au long de la semaine et des jours.

L'analyse de l'utilisation de l'accueil extrascolaire par les ménages ayant des enfants entre 4 et 12 ans montre très clairement un pic d'utilisation durant la pause de midi. Dans les autres tranches horaires, seule celle de l'après-midi après l'école montre une utilisation légèrement accrue par rapport aux autres.

Concernant l'accueil chez une assistante parentale/maman de jour, aucune particularité en matière de répartition de l'utilisation de cette forme de garde, que ce soit par les ménages avec des enfants entre 0 et 4 ans ou par ceux avec des enfants entre 4 et 12 ans, n'a pu être observée ; le nombre de ménages qui font appel à ces services est trop faible pour permettre une analyse concluante.

e) Appréciation de la solution d'accueil actuelle

89,7% de tous les ménages ayant des enfants entre 0 et 4 ans ont indiqué être satisfaits ou plutôt satisfaits des solutions de garde trouvées jusqu'à présent. Les 10,3% de ménages qui se sont dits peu satisfaits ou pas satisfaits des solutions de garde utilisées jusqu'à présent justifient leur avis par différentes raisons. Un des arguments récurrents est celui du coût de l'accueil extrafamilial, considéré comme trop élevé par certains. Les heures d'ouverture des institutions d'accueil, qui ne correspondent pas aux besoins, ont également été évoquées.

Parmi les ménages ayant des enfants entre 4 et 12 ans, la proportion de ceux qui se sont dits satisfaits ou plutôt satisfaits des solutions de garde trouvées jusqu'à présent s'élève à 86,6%. Les 13,4% de ménages peu ou pas satisfaits ont mentionné comme motif d'insatisfaction le facteur coût, mais également l'absence d'offre dans certains lieux de résidence.

f) *Besoins en offres d'accueil extrafamilial supplémentaires*

Parmi tous les ménages ayant des enfants entre 0 et 4 ans, 78,7% ont indiqué qu'ils n'ont pas besoin d'une offre de garde supplémentaire. 21,3% des ménages ont quant à eux exprimé des besoins de garde supplémentaires. Ceux-ci se répartissent de manière homogène sur toute la semaine, de sorte qu'il n'existe pas un besoin accru pour un jour particulier.

Parmi tous les ménages ayant des enfants entre 4 et 12 ans, la proportion de ceux qui n'ont pas de besoins d'accueil extrafamilial supplémentaires se monte même à 82,2%. Les besoins exprimés par les autres ménages de cette catégorie ne montrent pas non plus de particularités quant aux jours de la semaine. En revanche, les réponses font très clairement apparaître un besoin d'accueil extrascolaire maximal durant la pause de midi, tous les jours de la semaine.

g) *Préférences en matière de structure d'accueil extrafamilial*

Les ménages avec des enfants entre 0 et 4 ans ayant besoin d'une offre d'accueil extrafamilial de jour sont 56,4% à donner la préférence à une forme d'accueil collectif (crèche), tandis qu'environ 20,5% donnent la préférence à une forme d'accueil familial (assistance parentale). Les 23,1% de ménages restants ont indiqué ne pas avoir de préférence.

h) *Offre en places d'accueil*

Une enquête a été réalisée auprès des crèches de Morat et de Montilier (Schildli, Heprolino, Konfetti et Schnaeggehuus) ainsi que de l'association d'accueil familial de jour (Kibelac) afin de déterminer le nombre total de places d'accueil autorisées et le nombre de places effectivement occupées le 31 décembre 2020 pour et par, respectivement, des enfants entre 0 et 4 ans et des enfants entre 4 et 12 ans.

Les crèches des communes de Morat et de Montilier avaient au total 116 places d'accueil autorisées pour les enfants de 0 à 4 ans et au maximum 118 places autorisées pour les enfants entre 4 et 12 ans.

Au 31 décembre 2020, l'occupation dans les crèches prises dans leur ensemble se montait à 82,6 enfants en moyenne par jour pour la tranche d'âges de 0 à 4 ans. Cela correspond à 71,2% du nombre de places maximal autorisé. Mesurée à l'occupation moyenne de l'ensemble des crèches, la proportion d'enfants provenant de la commune de Morat se montait à près d'un tiers.

Au 31 décembre 2020, l'occupation moyenne des places d'accueil extrafamilial pour les enfants de 4 à 12 ans se présentait comme suit : 20,4 enfants accueillis le matin avant l'école, 8,8 enfants durant toute la journée, 77,2 enfants durant la pause de midi, 19,4 enfants durant l'après-midi et 43,4 enfants après l'école. La proportion d'enfants provenant de la commune de Morat s'établit, selon les tranches horaires, entre 66,7% et 71,1%.

Au 31 décembre 2020, 16 enfants de la commune de Morat étaient accueillis chez une assistante parentale/maman de jour affilié à l'association pour l'accueil d'enfants « Kibelac ». La demande pour cette forme d'accueil dépasse l'offre, de sorte que quelque six demandes de familles établies dans la commune de Morat n'ont pas pu être satisfaites.

5. Conclusion

Le taux de participation des ménages (58,01%) est très élevé pour une enquête réalisée pour la première fois par voie électronique. Les résultats peuvent donc être considérés comme représentatifs. L'enquête sur les besoins en matière d'accueil extrafamilial de jour a montré que les offres mises à disposition dans la commune sont utilisées par légèrement plus de la moitié des ménages ayant des enfants entre 0 et 4 ans. Les ménages ayant des enfants entre 4 et 12 ans sont un peu plus d'un tiers à recourir à ces offres. L'enquête a en outre montré que de très nombreux ménages font également appel aux grands-parents pour la garde des enfants.

Pour la commune de Morat, il est réjouissant de constater que presque 90% de tous les ménages ayant participé à l'enquête sont satisfaits ou plutôt satisfaits des solutions de garde qu'ils ont trouvées jusqu'à présent. Un grand nombre des ménages peu ou pas satisfaits des solutions auxquelles ils ont eu recours ont évoqué comme motif d'insatisfaction les aspects financiers ou les conditions de l'offre.

Malgré le haut niveau de satisfaction, des besoins supplémentaires en places d'accueil extrafamilial de jour ont été identifiés. Avec un taux d'utilisation d'environ 70%, l'offre actuelle dans la commune de Morat devrait pourtant pouvoir les couvrir au moins en partie. Des capacités d'accueil pour les enfants entre 0 et 4 ans semblent ainsi encore exister dans les crèches. En revanche, la demande pour la garde d'enfants chez une assistante parentale/maman de jour dépasse d'ores et déjà l'offre.

La présente enquête sur les besoins n'a pas permis de déterminer précisément dans quelle mesure les ménages qui ont signalé un besoin supplémentaire en matière de garde d'enfants sont effectivement intéressés à utiliser les offres existantes, qu'il s'agisse de la garde en crèche ou chez une assistante parentale/maman de jour ou de l'accueil extrascolaire. La demande d'accueil pour les heures de midi des enfants entre 4 et 12 ans s'adresse toutefois très certainement à d'autres offres d'accueil. Or, l'offre institutionnelle actuelle pour les enfants de cette catégorie d'âge pour ces heures est saturée, alors que la demande en la matière est plus élevée que pour toutes les autres tranches horaires. Il est dès lors permis de déduire qu'un besoin d'extension de cette offre existe.

Par rapport à l'enquête de 2016, la présente enquête fait état de moins de demandes pour des solutions d'accueil plus souples. Cela ne s'explique toutefois ni par une adaptation de l'offre dans ce sens ni par une adaptation de la situation professionnelle des ménages ayant participé à l'enquête. Par ailleurs, on observe dans la présente enquête que parmi les 598 personnes qui exercent une activité professionnelle, seules 113 ont des horaires irréguliers. Par rapport à l'enquête de 2016, lors de laquelle 304 personnes ont indiqué travailler avec des horaires irréguliers, le recul est de 60,2% (diminution du taux de participation pris en compte). Aucune raison expliquant cette forte baisse ne ressort de l'enquête.

Un autre aspect important est celui du coût de l'accueil extrafamilial de jour, en particulier dans le cas des structures institutionnelles telles que les crèches et les services d'assistante parentale/maman de jour. Bien que la commune verse pour ces places d'accueil des contributions échelonnées selon les revenus et la fortune, certains ménages considèrent, comme en 2016, que les coûts pour la garde des enfants sont trop élevés. L'accueil extrafamilial des enfants ne devrait pas peser trop lourd dans le budget des familles et

l'incidence financière du travail supplémentaire rendu possible pour l'un des parents devrait être positive. Cet aspect doit être pris en considération lors du calcul des contributions aux coûts des places d'accueil. La commune de Morat examinera les présents résultats et s'engagera encore davantage pour favoriser une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale.